



## Crésus Salaires

## 3.8.2 - Conjoint

### 3.8.2 - Conjoint

---

Cet onglet n'apparaît pas si vous avez sélectionné *Célibataire* comme *État civil* de l'employé.

Cet onglet concerne les données relatives au conjoint ou à la conjointe de l'employé concerné. Ces informations sont obligatoires pour un employé soumis à l'impôt à la source : lors de la transmission Swissdec, ces données sont contrôlées par l'administration fiscale cantonale et, si elles sont manquantes ou erronées, la transmission peut être refusée.